

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 37
Nombre de représentés : 02
Nombre de votants : 39

OBJET

Affaire n° 2021-032

**ZONE D'ACTIVITES
LES TAMARINS**

**CESSION AMIABLE DU LOT N°1
ISSU DE LA PARCELLE DE
TERRAIN NON BÂTIE CADASTREE
BL N°255, À LA SOCIETE
PLASTIQUES SERVICES IMPORT
SARL**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 13 janvier 2021 et affichée le 13 janvier 2021.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **22 MARS 2021**

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 2 mars 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi deux mars, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garcia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M. Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Zakaria Ali à 17h18, Mme Paméla Trécasse à 17h23, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint à 17h58.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Néant.

.....
.....

Affaire n° 2021-032

ZONE D'ACTIVITES LES TAMARINS

CESSION AMIABLE DU LOT N°1 ISSU DE LA PARCELLE DE TERRAIN NON BÂTIE CADASTREE BL N°255, À LA SOCIETE PLASTIQUES SERVICES IMPORT SARL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la situation de la parcelle cadastrée BL n°255 au plan de la Commune ;

Vu le titre de propriété de la Commune de Le Port établi sur le bien comme suit : acte du 24/08/1970 publié le 17/05/1972 volume 1969 n°14 ;

Vu l'avis financier du Domaine établi en date du 22 octobre 2020 ;

Vu les courriers datés des 27 août 2018 et 04 octobre 2019 par lesquels la société PLASTIQUES SERVICES IMPORT SARL sollicite la Ville pour réaliser l'acquisition de la parcelle cadastrée BL n°255 ;

Vu le courrier daté du 26 novembre 2020 par lequel la Ville propose à ladite société l'acquisition du lot n°1, d'une contenance de 923 m², au prix fixé par le Domaine ;

Vu le courrier daté du 03 décembre 2020 par lequel la société PLASTIQUES SERVICES IMPORT SARL confirme son accord pour l'acquisition dudit bien ;

Vu l'avis favorable des commissions conjointes « Aménagement - Travaux – Environnement » et « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » du 18 février 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance le 2 mars 2021 relatif à la cession du terrain communal non bâti cadastré BL n°255 – lot n°1 à la société PLASTIQUES SERVICES IMPORT SARL ;

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Valérie Auber),

DECIDE

Article 1 : d'approuver la cession en pleine propriété du terrain non bâti communal cadastré BL n°255 partie, lot n°1, à la société PLASTIQUES SERVICES IMPORT SARL, pour un montant de 210 000,00 euros H.T conformément à l'avis du Domaine ;

Article 2 : de fixer au 30 septembre 2021 au plus tard la date de signature du compromis de vente correspondant, établi pour une durée maximale de 12 mois, pour permettre à l'acquéreur d'obtenir un permis de construire purgé de tous recours ainsi que les financements nécessaires à la réalisation de son projet ;

Article 3 : de dire, en conséquence, que la réitération de l'acte de vente authentique devra intervenir le 30 septembre 2022 au plus tard ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU